

# Ronde du Loiret

Dossier d'engagement

1 et 8 mai 2023



**Organisation :**  
**UFOLEP Loiret**  
**Amicale de Neuville**  
**V C Tourysien**

<https://www.ufolep-cycloport45.fr>

**ufolep**

# RONDE DU LOIRET 2023

## I – PROGRAMME

L'UFOLEP du Loiret et les clubs de l'Amicale de Neuville et V C Tourysien, organisent les 7 et 8 mai 2023 la RONDE DU LOIRET, avec le concours des autres associations cyclosporives UFOLEP du département.

### Accueil :

Samedi de 17h30 à 19h et samedi de 7h15 à 9h30 sous le parking couvert du Super U de Neuville aux Bois.

### Dimanche 7 mai 2023 :

#### Matin :

Etape Contre la Montre : **Neuville aux Bois**

Distance 6,6 kms 1<sup>er</sup> départ 8h30

Les départs seront donnés toutes les minutes dans l'ordre des catégories suivante 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> catégorie.

L'ordre de départ des coureurs se fera par tirage au sort publié la veille au soir.

#### Après-midi :

Etape en ligne : **Neuville aux Bois – Neuville aux Bois**

Peloton 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Départ : 14h30 Distance : 90 kms

Peloton 3<sup>ème</sup> et GS Départ : 14h33 Distance : 65 kms

### Lundi 8 mai 2023 :

#### Matin :

Étape en ligne : **Toury – Toury**

Peloton 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Départ : 9h00 Distance : 91 kms

Peloton 3<sup>ème</sup> et GS Départ : 9h03 Distance : 72 kms

Cérémonie protocolaire à partir de 14h30 à la Salle des Fêtes de Toury

## II – REGLEMENT

Le règlement national cyclosporiv UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

## III - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Cette épreuve est ouverte à toutes les associations cyclosporives UFOLEP. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes de 5, 4 ou 3 cyclosporifs.

Une équipe peut être constituée de coureurs de clubs différents mais ils devront obligatoirement courir avec un maillot identique.

Ceux-ci devront posséder un carton de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie et 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie.

Il est possible de d'engager 1 ou 2 cyclosporifs, mais ils ne pourront pas participer au classement par équipe.

**A compté du 17 avril l'épreuve pourra être ouverte aux autres fédérations s'il reste quelques places disponible.**

## IV – ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à **30 € pour les licenciés UFOLEP.**

Chaque club devra envoyer au plus tard ses engagements avant le **27 avril 2023 (dans la limite des places disponibles)**

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'engagés sera limité à 200 au total **et un peloton ne pourra avoir plus de 120 participants.** **« La sélection sera faite suivant l'ordre d'arrivée du courrier papier uniquement accompagné du règlement »**

à l'adresse suivante :

**Monsieur Gilles BRINON**

**264, rue de Villecante**

**45370 DRY**

**Tél. : 06 76 45 54 78**

**<https://www.ufolep-cyclosporiv45.fr>**

Les engagements doivent être formulés sur le formulaire ci-joint.

Si pour des raisons particulières, des changements intervenaient dans la liste des engagés d'un club, ce dernier voudra bien le faire savoir par mail à Gilles BRINON (rondeloiret@laposte.net) le **plus tôt possible**.

#### **Annulation d'engagement :**

Un engagement qui sera annulé à la date indiquée ci-dessous fera l'objet d'un remboursement en fonction des critères suivants :

**Annulation avant 23 avril 2023** seront remboursés à 75 % de leur montant soit 22,50 €. (Par courrier ou par mail avec accusé de réception de l'organisateur)

Après cette date aucune annulation ne fera l'objet d'aucun remboursement, ceux-ci seront fait dans le mois qui suit l'épreuve.

### **V - REMISE DES DOSSARDS**

Le protocole sanitaire en vigueur à la date de l'organisation sera appliqué.

Les dossards seront remis en échange ou sur présentation des licences 2023 et des cartes cyclosporatives dûment homologuées.

### **VI – CLM**

L'ordre de départ des coureurs se fera par tirage au sort publié la veille au soir.

### **VII – CLASSEMENTS**

\* Les étapes le premier de chaque catégorie :

\* Classements généraux individuels

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes. Des bonifications seront attribuées aux 3 premiers de chaque peloton sur la deuxième et la troisième étape :

5 Secondes au premier

3 Secondes au deuxième

1 Seconde au troisième

\* Classement par équipe

Il se fera, pour chaque équipe d'au maximum cinq coureurs, par le cumul des temps des 3 cyclosporitifs les mieux placés au classement général sur chaque peloton

\* Classement par point sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

### **VIII - RECOMPENSES**

Elles seront attribuées à l'issue de chaque étape. Les récompenses des classements généraux seront remises le lundi 8 mai 2023 à 14h30 à la salle des fêtes de Toury. La tenue de coureur est exigée. Chaque participant recevra un souvenir lors de la remise de son dossard.

### **IX - RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être faites par écrit accompagnées d'un chèque de 100 Euros (à l'ordre de l'UFOLEP Loiret) et remises à : Gilles BRINON.

### **X - REPAS**

Possibilité de réserver des repas pour le samedi midi (voir bulletin engagement).

